

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom commercial du produit: ToolPrep TP2

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation générale: scellant de moule
Seulement pour utilisateurs professionnels

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Nom de la société:	Airtech International, Inc. 5700 Skylab Road Huntington Beach, CA 92647 E-mail: airtech@airtechintl.com Site web: www.airtechonline.com Téléphone: +1 714.899.8100 Service responsable de l'information: Téléphone: +1 714.899.8100 E-mail: airtech@airtechintl.com	Airtech Europe Sarl Zone industrielle Haneboesch L-4562 Differdange Luxembourg Site web: www.airtech.lu Téléphone: +352 582.282 Service responsable de l'information: Téléphone: +352 582.282 E-mail: sales@airtech.lu
	Airtech Advanced Materials UK Ltd. The Causeway Broadway Business Park Chadderton, Oldham OL9 9XD United Kingdom Site web: www.airtech-amg.co.uk Téléphone: +44 161.947.1610 Service responsable de l'information: Téléphone: +44 161.947.1610 E-mail: sales@airtech-amg.co.uk	Airtech Asia Ltd. No. 161 of Anyuan Rd Chagugang County Wuqing District 301721, Tianjin, P.R. China Site web: www.airtech.asia Téléphone: +86 22 8862 9800 Télécopie: +86 22 8862 9900 Service responsable de l'information: Téléphone: +86 22 8862 9800 E-mail: airtech.asia@airtechasia.com.cn

1.4 Numéro d'appel d'urgence

CHEMTREC EMERGENCY PHONE:
France: +(33)-975181407
Belgique (Brussels): +(32)-28083237
Luxembourg: +(352)-20202416
International: +1 703-741-5970

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification conformément au règlement (CE) 1272/2008 (CLP)

Flam. Liq. 2; H225 Liquide et vapeurs très inflammables.
Skin Irrit. 2; H315 Provoque une irritation cutanée.
Eye Dam. 1; H318 Provoque des lésions oculaires graves.
Repr. 1A; H360FD Peut nuire à la fertilité. Peut nuire au fœtus.
STOT SE 3; H335 Peut irriter les voies respiratoires.
STOT RE 2; H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
Asp. Tox. 1; H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquette (CLP)



Mention d'avertissement:

Danger

Mentions de danger:

H225 Liquide et vapeurs très inflammables.
H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H315 Provoque une irritation cutanée.
H318 Provoque de graves lésions des yeux.
H335 Peut irriter les voies respiratoires.
H360FD Peut nuire à la fertilité. Peut nuire au fœtus.
H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

Conseils de prudence:

P201 Se procurer les instructions spéciales avant utilisation.
P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.
P233 Maintenir le récipient fermé de manière étanche.
P264 Se laver les mains et le visage soigneusement après manipulation.
P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux.
P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P310 Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.
P331 NE PAS faire vomir.
P403+P235 Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais.

Marquage spécial

EUH208 Contient Dilaurate de dibutylétain. Peut produire une réaction allergique.

Texte pour l'étiquetage:

Contient:
o-Xylène,
Hydrocarbures, C11-C12, isoalcanes, <2% aromatiques,
Dilaurate de dibutylétain
Seulement pour utilisateurs professionnels

2.3 Autres dangers

A défaut d'une aération suffisante, il peut se former des mélanges explosibles.
L'inhalation de vapeurs peut avoir un effet irritant pour les voies respiratoires et les poumons.
Effet narcotique possible en présence de fortes quantités.
Sol dangereusement glissant en cas d'écoulement/de déversement du produit.

Propriétés perturbant le système endocrinien, Résultats des évaluations PBT et vPvB:

Aucune donnée disponible

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.1 Substances: non applicable

3.2 Mélanges

Spécification chimique: Mélange des substances mentionnées à la suite avec des additifs non dangereux:

Composants dangereux:

Identificateurs	Désignation Classification	Teneur
N°CE 202-422-2 CAS 95-47-6	o-Xylène Flam. Liq. 3; H226. Acute Tox. 4; H312. Acute Tox. 4; H332. Skin Irrit. 2; H315. Eye Irrit. 2; H319. STOT SE 3; H335. STOT RE 2; H373. Asp. Tox. 1; H304.	20 - 50 %
N°CE 203-492-7 CAS 107-46-0	Hexaméthylidisiloxane Flam. Liq. 2; H225.	10 - 20 %
n° de liste 918-167-1 CAS 90622-57-4	Hydrocarbures, C11-C12, isoalcanes, <2% aromatiques Flam. Liq. 3; H226. Asp. Tox. 1; H304. Aquatic Chronic 4; H413. (EUH066).	10 - 20 %
N°CE 214-685-0 CAS 1185-55-3	Triméthoxy(méthyl)silane Flam. Liq. 2; H225. Acute Tox. 4; H332.	5 - 10 %
N°CE 280-084-5 CAS 82985-35-1	Amine de bis(triméthoxysilylpropyle) Eye Dam. 1; H318.	5 - 10 %
N°CE 237-511-5 CAS 13822-56-5	3-(Triméthoxysilyl)propylamine Skin Irrit. 2; H315. Eye Irrit. 2; H319.	< 10 %
N°CE 203-497-4 CAS 107-51-7	octaméthyltrisiloxane Flam. Liq. 3; H226.	1 - 5 %
N°CE 200-578-6 CAS 64-17-5	Ethanol Flam. Liq. 2; H225.	1 - 5 %
N°CE 225-878-4 CAS 5131-66-8	3-Butoxypropane-2-ol Skin Irrit. 2; H315. Eye Irrit. 2; H319.	1 - 2,5 %
N°CE 201-039-8 CAS 77-58-7	Dilaurate de dibutylétain Skin Corr. 1C; H314. Skin Sens. 1; H317. Muta. 2; H341. Repr. 1A; H360FD. STOT SE 1; H370. STOT RE 1; H372.	< 1 %

Pour le texte intégral des phrases H et EUH: voir la rubrique 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1 Description des mesures de premiers secours

Informations générales:	EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: consulter un médecin. Premiers secours: veillez à votre autoprotection! En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.
En cas d'inhalation:	S'il y a difficulté à respirer, transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. En cas de malaises persistants, consulter un médecin.
Après contact avec la peau:	Laver aussitôt avec de l'eau et du savon puis rincer soigneusement. En cas de réactions cutanées, consulter un médecin.
Contact avec les yeux:	Rincer l'oeil aussitôt en tenant les paupières ouvertes pendant 10 à 15 minutes sous l'eau courante. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Consulter ensuite un ophtalmologiste.
Ingestion:	Se rincer aussitôt la bouche et boire beaucoup d'eau. Ne jamais rien faire avaler à une personne sans connaissance. Attention en cas de vomissement: risque d'aspiration! Ne pas provoquer de vomissement. Appeler un médecin.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Peut irriter les voies respiratoires. Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée. Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires. Provoque une irritation cutanée. Provoque de graves lésions des yeux.

Peut provoquer des réactions allergiques chez les personnes sensibilisées.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement symptomatique.

Danger en cas d'aspiration: En cas d'ingestion ou de vomissement, risque de pénétration dans les poumons.

En cas d'une ingestion suivie d'un vomissement, il peut y avoir une inspiration dans les poumons susceptible de provoquer une pneumonie chimique ou une asphyxie.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Agents d'extinction appropriés: Jet d'eau en aspersion, poudre sèche d'extinction, dioxyde de carbone.

Lors d'incendies de grande ampleur: Jet d'eau en aspersion, mousse résistante à l'alcool.

Agents d'extinction déconseillés pour des raisons de sécurité:

Jet d'eau à grand débit

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Liquide et vapeurs très inflammables. Les vapeurs forment avec l'air des mélanges explosibles, plus lourds que l'air. Les vapeurs s'épanchent sur de grandes surfaces et peuvent provoquer des incendies et retours de flamme.

En cas d'incendie, risque de formation de gaz de fumée et de vapeurs toxiques. Il peut se dégager par ailleurs: Oxydes d'azote (NOx), oxydes de silicium, monoxyde de carbone et dioxyde de carbone.

5.3 Conseils aux pompiers

Équipement spécial de protection en cas d'incendie:

Utiliser un appareil respiratoire autonome et des vêtements ignifugés.

Indications complémentaires:

Un échauffement provoque une augmentation de la pression: risque d'éclatement et d'explosion. Refroidir les récipients exposés au danger par aspersion d'eau. Tenir les récipients au frais en les arrosant d'eau.

En cas d'incendie important et s'il s'agit de grandes quantités: évacuer la zone. Combattre l'incendie à distance à cause du risque d'explosion.

Éviter la pénétration des eaux d'extinction dans les eaux superficielles ou la nappe phréatique.

Les résidus de l'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être évacués conformément aux directives officielles locales.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Éviter l'exposition. Ne pas respirer les brouillards/vapeurs/aérosols. Éviter le contact avec la substance.

En cas de fuite, éliminer toutes les sources d'ignition. Si possible, colmater la fuite. Assurer une aération suffisante.

Porter un équipement de protection approprié. Tenir toute personne non protégée à l'écart.

Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. Interdire l'accès de la zone en danger dans le sens du vent et alerter les riverains.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les plans d'eau ou les canalisations.

Danger d'explosion!

En cas de dégagement, prévenir les autorités compétentes.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Délimiter le matériel usé avec un absorbant ininflammable (par ex. du sable, de la terre, de la vermiculite, de la diatomite) et pour son élimination, respecter les directives locales en le plaçant dans des conteneurs prévus à cet effet (cf chapitre 13).

Veiller au retour de flamme. Nettoyer soigneusement la zone polluée.

En cas de quantités importantes: recueillir le produit mécaniquement. Utiliser un équipement antistatique pour pomper.

Indications complémentaires: Utiliser des appareils protégés contre l'explosion et des outils qui ne lancent pas d'étincelles.

Sol dangereusement glissant en cas d'écoulement/de déversement du produit.

6.4 Référence à d'autres rubriques

Voir section 8 et 13 pour de plus amples informations.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions de manipulation: Se procurer les instructions spéciales avant utilisation. Assurer une bonne aération et ventilation de l'entrepôt et du poste de travail. Éviter l'exposition. Ne pas respirer les brouillards/vapeurs/aérosols. Éviter le contact avec la substance. Éviter tout contact avec les yeux, la peau ou les vêtements. Porter un équipement de protection approprié. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Se laver les mains soigneusement après manipulation. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. Assurer une ventilation suffisante pendant et après l'utilisation pour empêcher une accumulation de vapeur. Prévoir une douche d'urgence pour la manipulation de quantités importantes du produit.

Protection contre l'incendie et les explosions:

Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer. Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques.

N'utiliser que des appareils/garnitures antidéflagrants. Travaux de soudage interdits.

Dans des récipients remplis partiellement peuvent se former des mélanges explosifs. Les vapeurs sont plus lourdes que l'air, elles s'étalent sur le sol et forment avec l'air un mélange explosif.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités

Conditions de stockage et de conditionnement:

Conserver le récipient bien fermé et dans un endroit bien ventilé.

Conserver le récipient à l'abri de l'humidité. Conserver uniquement dans le récipient d'origine.

Protéger de la chaleur et des radiations solaires directes.

A stocker en position debout.

Conseils pour le stockage en commun:

Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Aucune information disponible.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Valeurs limites au poste de travail:

N°CAS	Désignation	Type	Valeur limite
95-47-6	o-Xylène	Europe: IOELV: STEL	442 mg/m ³ ; 100 ppm (peut être absorbé par la peau)
		Europe: IOELV: TWA	221 mg/m ³ ; 50 ppm (peut être absorbé par la peau)
		France: VLE	442 mg/m ³ ; 100 ppm (peut être absorbé par la peau)
		France: VME	221 mg/m ³ ; 50 ppm (peut être absorbé par la peau)
90622-57-4	Hydrocarbures, C11-C12, isoalcanes, <2% aromatiques	France: VLE	1500 mg/m ³ (hydrocarbures, vapeur C6-C12)
		France: VME	1000 mg/m ³ (hydrocarbures, vapeur C6-C12)
64-17-5	Ethanol	France: VLE	9500 mg/m ³ ; 5000 ppm
		France: VME	1900 mg/m ³ ; 1000 ppm
77-58-7	Dilaurate de dibutylétain	France: VLE	0,2 mg/m ³ (composés, organique; calculé comme étain)
		France: VME	0,1 mg/m ³ (composés, organique; calculé comme étain)

8.2 Contrôles de l'exposition

Prévoir une bonne aération ou un système d'aspiration ou ne travailler qu'avec des garnitures absolument étanches. Protection antidéflagrante indispensable.

Se reporter également aux informations du chapitre 7, paragraphe stockage.

Protection individuelle

Contrôle de l'exposition professionnelle

Protection respiratoire:	Au delà des limites de concentration au poste de travail (VME), porter un appareil respiratoire. Lorsque la ventilation du local est insuffisante, porter un équipement de protection respiratoire. Utiliser un filtre de type A (= contre les vapeurs de liaisons organiques) conforme à la norme EN 14387. La classe des filtres de protection respiratoire doit absolument être adaptée à la concentration max. du polluant (gaz/vapeur/aérosol/particules) pouvant être produit. En cas de dépassement, il faut utiliser des appareils indépendants!
Protection des mains:	Gants de protection conforme à la norme NF EN 374. Type de gants: Caoutchouc nitrile - Epaisseur du revêtement: ≥ 0,4 mm. Observer les indications du fabricant de gants de protection quant à leur perméabilité et leur résistance au percement.
Protection oculaire:	Lunettes de protection hermétiques conformes à la norme NF EN ISO 16321-1:2022
Protection corporelle:	Porter des vêtements de protection antistatiques et ignifuges.

Mesures générales de protection et d'hygiène:

Se procurer les instructions spéciales avant utilisation. Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer. Éviter l'exposition. Ne pas respirer les brouillards/vapeurs/aérosols. Éviter le contact avec la substance. Éviter tout contact avec les yeux, la peau ou les vêtements. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. Ne pas manger et ne pas boire pendant l'utilisation. Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail. Se laver les mains soigneusement après manipulation. Prévoir une douche d'urgence pour la manipulation de quantités importantes du produit.

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les plans d'eau ou les canalisations.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique à 20 °C et 101,3 kPa	liquide
Couleur:	incolore
Odeur:	Caractéristique
Seuil olfactif:	Non déterminé
Point de fusion/point de congélation:	Aucune donnée disponible
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition:	78 °C
Inflammabilité:	Liquide et vapeurs très inflammables.
Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou limites d'explosivité:	LIE (Limite Inférieure d'Explosivité): 0,60 Vol% LSE (Limite Supérieure d'Explosivité): 7,60 Vol%
Point éclair/plage d'inflammabilité:	-1 °C
Température d'auto-inflammabilité:	> 200 °C
La température de décomposition:	Aucune donnée disponible
pH:	Aucune donnée disponible
Viscosité, cinématique:	Aucune donnée disponible
Solubilité dans l'eau:	Non miscible
Coefficient de partage: n-octanol/eau:	Aucune donnée disponible
Tension de vapeur:	à 20 °C: 6,7 hPa
Densité:	Aucune donnée disponible
Densité de la vapeur:	Aucune donnée disponible
Caractéristiques des particules:	Non applicable

9.2 Autres informations

Propriétés explosives:	Le produit est non explosif. Les vapeurs peuvent former avec l'air un mélange explosif.
Propriétés comburantes:	Aucune donnée disponible
Température d'auto-inflammabilité:	Ne s'enflamme pas spontanément
Teneur en solvant:	54,8 % (Solvants organiques)
Taux d'évaporation:	Aucune donnée disponible

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Liquide et vapeurs très inflammables.
Les vapeurs peuvent former avec l'air un mélange explosif.

10.2 Stabilité chimique

Stable si stocké dans les conditions prévues.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Un échauffement provoque une augmentation de la pression: risque d'éclatement et d'explosion.

10.4 Conditions à éviter

Tenir éloigné de toute source de chaleur, d'étincelle ou de flamme ouverte.
Protéger des radiations solaires directes.

10.5 Matières incompatibles

Aucune donnée disponible

10.6 Produits de décomposition dangereux

Pas de décomposition dans le cas d'un usage approprié.

Décomposition thermique: Aucune donnée disponible

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Effets toxicologiques:

Les énoncés sont déduits à partir des propriétés des différents composants. On ne dispose pas de données toxicologiques pour le produit lui-même.

Toxicité aiguë (par voie orale): Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité aiguë (dermique): Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité aiguë (par inhalation): Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Corrosion cutanée/irritation cutanée: Skin Irrit. 2; H315 = Provoque une irritation cutanée.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire: Eye Dam. 1; H318 = Provoque des lésions oculaires graves.

Sensibilisation respiratoire: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Sensibilisation cutanée: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Contient Dilaurate de dibutylétain. Peut produire une réaction allergique.

Mutagénicité sur les cellules germinales/Génotoxicité: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Cancérogénicité: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité pour la reproduction: Repr. 1A; H360FD = Peut nuire à la fertilité. Peut nuire au fœtus.

Effets sur et par le lait maternel: Manque de données.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique): STOT SE 3; H335 = Peut irriter les voies respiratoires.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée): STOT RE 2; H373 = Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

Danger par aspiration: Asp. Tox. 1; H304 = Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

11.2 Informations sur les autres dangers

Propriétés perturbant le système endocrinien:

Aucune donnée disponible

Autres informations:

Indication sur Dilaurate de dibutylétain:

DL50 Rat, par voie orale: 2.000 mg/kg

Symptômes

Nausée, état semi-conscient, Maux de tête.

En cas d'inhalation:

L'inhalation des vapeurs peut avoir un effet irritant pour les voies respiratoires et les poumons.

Effet narcotique possible en présence de fortes quantités.

Après contact avec la peau:

Un contact direct avec la peau peut provoquer des démangeaisons et des rougeurs.

Après contact avec les yeux:

Un contact direct avec les yeux peut entraîner une brûlure, un larmolement ou une rougeur.

Un contact prolongé avec les yeux peut endommager la cornée.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

Indications diverses:

Aucune donnée disponible

12.2 Persistance et dégradabilité

Indications diverses:

Aucune donnée disponible

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Coefficient de partage: n-octanol/eau:

Aucune donnée disponible

12.4 Mobilité dans le sol

Aucune donnée disponible

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Aucune donnée disponible

12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Aucune donnée disponible

12.7 Autres effets néfastes

Remarques générales:

Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les plans d'eau ou les canalisations.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Produit

Code de déchet:

08 04 09* = Déchets de colles et de mastics contenant des solvants organiques ou autres matières dangereuses.

* = Soumis à une documentation.

Recommandation:

L'élimination doit se faire selon les prescriptions des autorités locales.

Ne doit pas être éliminé avec les ordures ménagères.

Conditionnement

Recommandation: L'élimination doit se faire selon les prescriptions des autorités locales. Manipuler les récipients vides avec précaution: toute ignition peut provoquer une explosion.
Les emballages contaminés doivent être traités comme la substance.
Les emballages non pollués et complètement vides peuvent être destinés à un recyclage.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport**14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification**

ADR/RID, ADN, IMDG, IATA-DGR:

UN 1993

14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

ADR/RID, ADN: ONU 1993, LIQUIDE INFLAMMABLE, N.S.A. (o-Xylène, Hexaméthylidisiloxane)

IMDG, IATA-DGR: UN 1993, FLAMMABLE LIQUID, N.O.S. (o-Xylene, Hexamethylidisiloxane)

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

ADR/RID, ADN: Classe 3, Code: F1

IMDG: Class 3, Subrisk -

IATA-DGR: Class 3

**14.4 Groupe d'emballage**

ADR/RID, ADN, IMDG, IATA-DGR:

II

14.5 Dangers pour l'environnement

Dangereux pour l'environnement:

La substance/le mélange ne présente pas un danger pour l'environnement sur la base des critères des règlements types de l'ONU.

Polluant marin - IMDG: non

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur**Transport par voie terrestre (ADR/RID)**

Panneau d'affichage: ADR/RID: Classe de danger 33, Numéro ONU UN 1993

Étiquette de danger: 3

Dispositions particulières: 274 601 640D

Quantités limitées: 1 L

EQ: E2

Conditionnement - Instructions: P001 IBC02 R001

Réglementations particulières pour le conditionnement groupé:

MP19

Réservoirs mobiles - Instructions: T7

Réservoirs mobiles - Dispositions particulières: TP1 TP8 TP28

Codification réservoirs: LGBF

Code de restriction en tunnel: D/E

Transport par voie fluviale (ADN)

Étiquette de danger: 3

Dispositions particulières: 274 601 640D

Quantités limitées: 1 L

EQ: E2

Transport autorisé: T

Équipement nécessaire: PP - EX - A

aération: VE01

Transport maritime (IMDG)

Numéro EmS:	F-E, S-E
Dispositions particulières:	274
Quantités limitées:	1 L
Excepted quantities:	E2
Conditionnement - Instructions:	P001
Conditionnement - Réglementations:	-
IBC - Instructions:	IBC02
IBC - Réglementations:	-
Instructions réservoirs - IMO:	-
Instructions réservoirs - UN:	T7
Instructions réservoirs - Réglementations:	TP1, TP8, TP28
Arrimage et manutention:	Category B.
Propriétés et observations:	-
Groupe de ségrégation:	none

Transport aérien (IATA)

Etiquette de danger:	Flamm. liquid
Code de quantité exceptée:	E2
Avions passagers et cargo: Quantité limitée:	Pack.Instr. Y341 - Max. Net Qty/Pkg. 1 L
Avions passagers et cargo:	Pack.Instr. 353 - Max. Net Qty/Pkg. 5 L
Avion-cargo uniquement:	Pack.Instr. 364 - Max. Net Qty/Pkg. 60 L
Dispositions particulières:	A3
Emergency Response Guide-Code (ERG):	3H

14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Aucune donnée disponible

RUBRIQUE 15: Informations réglementaires**15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement****Directives nationales - France**

Aucune donnée disponible

Directives nationales - États-membres de la CE

Teneur en composés organiques volatils (COV):

53,3 % en poids

Etiquetage de l'emballage d'un volume <= 125mLMention d'avertissement: **Danger**

Mentions de danger:	H304	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
	H318	Provoque de graves lésions des yeux.
	H360FD	Peut nuire à la fertilité. Peut nuire au fœtus.
	EUH208	Contient Dilaurate de dibutylétain. Peut produire une réaction allergique.
Conseils de prudence:	P201	Se procurer les instructions spéciales avant utilisation.
	P280	Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux.
	P305+P351+P338	EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
	P310	Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.
	P331	NE PAS faire vomir.

Autres informations, restrictions et dispositions légales:

Directive 2012/18/UE concernant la maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses [Directive SEVESO III]

Risques physiques: Code P5c, Quantity threshold 5 000 000 kg / 50 000 000 kg

Restriction d'utilisation conformément à l'annexe XVII, du règlement REACH n°: 3, 20, 30, 40, 75

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Une évaluation de la sécurité chimique n'est pas requise pour ce mélange.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Textes des phrases H sous la section 2 et 3:

H225 = Liquide et vapeurs très inflammables.

H226 = Liquide et vapeurs inflammables.

H304 = Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

H312 = Nocif par contact cutané.

H314 = Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

H315 = Provoque une irritation cutanée.

H317 = Peut provoquer une allergie cutanée.

H318 = Provoque de graves lésions des yeux.

H319 = Provoque une sévère irritation des yeux.

H332 = Nocif par inhalation.

H335 = Peut irriter les voies respiratoires.

H341 = Susceptible d'induire des anomalies génétiques.

H360FD = Peut nuire à la fertilité. Peut nuire au fœtus.

H370 = Risque avéré d'effets graves pour les organes.

H372 = Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

H373 = Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

H413 = Peut être nocif à long terme pour les organismes aquatiques.

EUH066 = L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

EUH208 = Contient Dilaurate de dibutylétain. Peut produire une réaction allergique.

Raison des dernières modifications:

Modification dans la section 1: Adresse

Mise à jour d'ordre général

Service responsable de la fiche technique:

voir rubrique 1: Service responsable de l'information

Abréviations et acronymes:	Acute Tox.: Toxicité aiguë ADN: Accord européen relatif au transport international des marchandises par voies de navigation intérieures ADR: Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route Aquatic Chronic: Danger pour l'environnement aquatique - chronique AS/NZS: Norme Australienne/Néo-zélandaise Asp. Tox.: Toxicité par aspiration CAS: Service des résumés chimiques CE: Communauté européenne CFR: Code des règlements fédéraux CLP: Classification, étiquetage et emballage Code IMDG: Code Maritime International des Marchandises Dangereuses DL50: Dose létale 50% DMEL: Dose dérivée avec effet minimum DNEL: Dose dérivée sans effet EN: Norme européenne EQ: Quantités exceptées Eye Dam.: Endommagement des yeux Eye Irrit.: Irritation des yeux Flam. Liq.: Liquide inflammable IATA: Association du transport aérien international IATA-DGR: Association du transport aérien international – Règlement sur les marchandises dangereuses IBC Code: Code international pour la construction et l'équipement des navires transportant des produits chimiques dangereux en vrac LEP: Limite d'exposition professionnelle LIE: Limite Inférieure d'Explosivité MARPOL: Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires Muta.: Mutagénicité ONU: Organisation des Nations unies OSHA: Administration de la sécurité et de la santé au travail PBT: Persistant, bioaccumulable et toxique PNEC: Concentration prédite sans effet REACH: Enregistrement, évaluation, autorisation et restriction des substances chimiques Repr.: Toxicité pour la reproduction RID: Règlement concernant le transport international ferroviaire de marchandises dangereuses Skin Corr.: Corrosion cutanée Skin Irrit.: Irritation de la peau Skin Sens.: Sensibilisation cutanée STOT RE: Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée STOT SE: Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique TLV: Valeur limite d'exposition TRGS: Règles techniques pour les substances dangereuses UE: Union européenne vPvB: Très persistantes et très bioaccumulables
----------------------------	--

Cette fiche ne peut couvrir toutes les situations pouvant se présenter à l'utilisateur lors de la transformation. Chaque étape opérationnelle doit donc être examinée pour déterminer si des précautions supplémentaires s'imposent et lesquelles. Toutes les informations relatives à la santé et à la sécurité contenues dans cette fiche doivent être mises à la disposition de vos collaborateurs et de vos clients. Il relève de votre responsabilité d'exploiter ces informations pour rédiger des consignes d'utilisation appropriées et d'organiser des stages adéquats pour vos salariés.

Les conditions et les méthodes d'utilisation se trouvant hors de notre périmètre de contrôle, nous en rejetons toute responsabilité et déclinons expressément toute responsabilité civile pour l'utilisation du produit. Les informations contenues dans cette fiche de données de sécurité correspondent à nos connaissances actuelles ainsi qu'aux dispositions nationales et communautaires en vigueur. Toutes les indications et remarques sont faites sans aucune garantie concernant l'exactitude de l'information, les risques lors de l'application du produit ou les résultats de cette application.